



Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2018

Editorial

Sommaire :

Page 1

- Editorial
- Programme de nos stages 2018

Page 2

- Notre participation aux manifestations locales
- Le béton de chaux et de chanvre

Page 3 et 4

- Comment maîtriser l'évolution de nos villages
- Notre association à l'école

Page 5

- Visite de la ferronnerie d'art Moutard (Les Riceys)
- Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Page 6 et 7

- Restauration de l'église de Fresnes

Page 8

- Le génie végétal à votre portée

Chers amis adhérents,

Tout est dans la durée...

Conscients du fait que nombre de nos concitoyens et nombre d'élus ne se rendaient pas compte de la qualité de nos patrimoines villageois en Haute Bourgogne, nous avons fondé en mai 2004, avec quelques amis, l'association Villages anciens, Villages d'avenir.

Depuis lors, nous menons tous les jours des actions pour mieux faire connaître notre architecture, nos paysages, faire redécouvrir les savoir-faire, apporter des conseils avant travaux, intervenir dans les enquêtes publiques sur l'urbanisme et autres projets, sensibiliser

les enfants à l'école, intervenir auprès d'élus et d'administrations... bref, ce sont des actions quotidiennes, actions modestes, sans éclat et respectueuses de chacun.

Nous n'avons pas de salarié, nos actions sont l'œuvre des membres de notre conseil d'administration, aidés par les adhérents qui se proposent. Quant à moi, mon rôle est surtout d'initier, d'accompagner, d'innover, de coordonner, d'intervenir à l'extérieur, de représenter l'association....

Comme dans toute organisation, il faut savoir se renouveler, faire appel à de nouveaux talents. J'éprouve moi-même, l'âge venant, le besoin de passer la main. Le conseil d'administration me soutient dans

cette évolution ; aussi, nous travaillons ensemble à cette relève et progressons bien dans ce sens. Je pense pouvoir vous en dire davantage dans quelques mois.

L'activité de l'association et sa présence sur le terrain seront ainsi assurées dans la durée. Personnellement, je compte rester membre du conseil d'administration afin d'apporter avis, conseils, si possible innover.

Ceci étant, n'hésitez pas à nous rejoindre, soit au Conseil d'Administration, soit pour des actions ponctuelles.

Chaleureusement vôtre.

Yves Simon
Président

Programme de nos stages 2018

- **1. Badigeon à la chaux.** les 9 et 10 juin, à Vaugis : Animateur Simon Laporte.

- **2. Jointoiment de façade.** les 30 juin et 1er juillet à Larrey : Animateur Simon Laporte, artisan spécialisé.

- **3. Construire un mur maçonné à la chaux** les 18 et 19 août à Baigneux les

Juifs : Animateur Bernard Maingard, entrepreneur, diplômé en architecture.

Ce stage a pour but la reconstruction du bâtiment du four à pain, sur plusieurs années.

- **4. Restauration d'un mur en pierre sèche**, les 1 et 2 septembre à Baigneux les Juifs : Animateur Bernard Maingard.

- **5. Le génie végétal au jardin** les 22 et 23 septembre à Griselles : Animateur Yvon Allain, vannier. (voir article page 8).

Pour tous renseignements, consulter le site de l'Association, ou, contacter Jean-Marie Lagadec par tel : 06 07 06 68 01, ou email : jm-mf.lagadec@laposte.net.

Rédacteurs :
Bernard Bonnevie
Jean-Marie Lagadec
Bernard Niel
Yves Simon

maquette :
Jean-Marie Lagadec



Villages Anciens - Villages d'Avenir
Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29
Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Notre participation aux manifestations locales



L'association est présente à un certain nombre de manifestations et a acquis pour ce faire un matériel facile à monter et nous permettant d'être installés quelques heures dans un confort relatif quelles que soient les conditions météorologiques. Le stand a pour objectif d'attirer l'attention des visiteurs sur la préservation du patrimoine local, d'échanger avec eux sur leurs éventuels projets et de faire connaître l'association. Nous disposons d'un panneau

d'affichage, de quelques échantillons de matériaux, d'une documentation spécialisée disponible à la vente dont le livre de référence et de synthèse «Bâtir, Rénover, Aménager». C'est aussi l'occasion de faire la promotion des stages qui se déroulent d'avril à septembre chaque année.

La plupart des adhérents présents lors de ces manifestations ne manquent pas de rendre visite au stand et de partager un moment de convivialité, de nous transmettre idées et suggestions ou de nous soumettre des questions.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent contribuer à la promotion de

l'association en participant à la tenue du stand. Pour cela, il suffit de prendre contact au siège de l'association.

En 2017, nous avons en particulier participé à la Fête annuelle de l'automne à Leuglay, qui accueille environ 3 000 visiteurs, où les exposants représentent majoritairement les activités artisanales et associatives liées au bois, à la nature, à l'alimentation et à l'écologie, ainsi qu'à la traditionnelle Foire de la Saint-Simon à Flavigny-sur-Ozerain également très animée, sans oublier la Fête du Livre à Jully.

Bernard Bonnevie



Le béton de chaux et de chanvre



Sur le stand de l'association nous exposons depuis plusieurs années un échantillon de béton de chanvre ou de bois fragmenté qui attire toujours l'attention des visiteurs non initiés. Nous avons pensé qu'il serait bon de donner quelques informations quant à son utilisation multiple dans la rénovation du bâti ancien entre autre.

faire.

Vous pouvez réaliser 5 types d'ouvrages :

Mur Isolant (photo ci contre) - Doublage Isolant - Enduit hygrothermique - Chape Isolante et Toiture isolante, en neuf et en rénovation.

Les avantages :

- Très faible impact environnemental : 1 m² de mur stocke 100 kg de CO₂,
- Très grande durabilité : longévité d'une pierre calcaire. Insensible aux rongeurs et termites,
- Sécurité absolue au feu,
- Conçu pour la réglementation thermique, en neuf et en rénovation,
- Performances dynamiques : Écrêtage des températures de 95 % - Écrêtage des variations d'humidité relative de 85 %,
- Taux d'humidité relative intérieure stabilisé entre 50 et 55 %,

- Confort sonore.

La combinaison des deux éléments chaux et chanvre n'est autre qu'un équivalent du pisé enrichi de paille que l'on trouve dans les pays du sud méditerranée ou du torchis utilisé abondamment depuis des siècles dans les constructions traditionnelles à pans de bois et à colombages.

Si vous faites les travaux vous-mêmes la mise en œuvre paraît simple en coffrage ou en dalle. Si vous faites faire des travaux par une entreprise n'oubliez pas de mentionner l'existence de ces matériaux.

Pour plus d'informations consulter le site d'un fabricant et distributeur : www.bcb-tradical.com

Bernard Bonnevie



Chez les fournisseurs de matériaux de construction vous trouverez de la chaux et des copeaux de chanvre à mélanger dans les proportions requises selon l'utilisation que vous souhaitez en

Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Comment maîtriser l’évolution de nos villages ? (1)

Dans notre région, si quelques conseils municipaux maîtrisent l’évolution de leur village, c’est loin d’être le cas général.

Les documents d’urbanisme

Comment éviter la dégradation de nos villages par des constructions sans caractère et mal placées ? Comment éviter la dégradation des entrées et du centre des villages, le mitage des abords, la mauvaise implantation de lotissements ?

La solution existe : la commune réalise un document d’urbanisme ; avec l’aide d’un urbaniste et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) le conseil municipal réfléchit à l’avenir du village, à un objectif raisonnable de son expansion possible et en déduit les zones urbanisables ou non ; il établit ainsi une *carte communale*, qui est ensuite agréée par le préfet. C’est vraiment le minimum indispensable. Le PLU (*plan local d’urbanisme*) va plus loin : il définit des prescriptions architecturales et paysagères (pentes de toits, choix des matériaux, couleurs, aménagement éventuel du centre et des entrées du village...).

L’instruction des demandes de permis de construire (et de permis d’aménager de lotissements) depuis la loi ALUR

Si la commune dispose d’un document d’urbanisme : l’instruction des demandes est faite par un centre instructeur ; ce peut être une commune qui dispose du personnel qualifié, ou la communauté de communes (ce n’est pas le

cas de celle du Châtillonnais) ; actuellement la DDT de Montbard continue à le proposer pour le Châtillonnais et l’Auxois. L’instructeur vérifie si la demande est conforme aux dispositions du document d’urbanisme ; dans l’affirmative il émet un avis favorable et le maire peut alors décider en connaissance de cause et signer ou non le permis.

Si la commune n’a pas de document d’urbanisme, la DDT réalise l’instruction comme par le passé (elle dispose de quatre personnes dédiées). En cas de besoin l’instructeur peut se déplacer sur le terrain.

C o n c e r n a n t l’aspect architectural, quand il existe un monument classé dans la commune cet aspect est traité par l’ABF (architecte des bâtiments de France). Dans le cas contraire, l’instructeur s’appuie sur les fiches de l’ABF et sur le livre «Restaurer, aménager, bâtir en pays chatillonnais». Dans l’état actuel des choses, depuis une quinzaine d’années la DDT ne bénéficie plus, et, c’est dommage, de la permanence régulière d’un architecte du CAUE.

Affichage des permis de construire ou d’autorisations d’aménagement

Le bénéficiaire doit afficher sur son terrain un extrait du permis qu’il a obtenu, et ce dès qu’il lui a été notifié. Ce document doit être aussi affiché en mairie. Les tiers ont alors un délai de deux mois pour contester le permis accordé.

Toutefois le défaut d’affichage est sans influence sur la légalité du permis.

Contrôle des travaux

En cas de travaux sans autorisation ou non conformes au permis le maire est tenu de constater l’infraction par un procès-verbal qu’il doit envoyer au Procureur de la République ; cela fait partie de son rôle d’officier de police judiciaire.

Nos commentaires :

Tous les outils existent pour obtenir un urbanisme de qualité mais la réglementation comporte de graves lacunes :

L’établissement d’un document d’urbanisme pour un village n’est pas obligatoire. D’autre part ces documents reviennent cher (10 à 15 000 € pour une carte communale, 30 à 35 000 € pour un PLU) et, les petites communes ne reçoivent aucune aide pour les financer.

La DDT risque de ne pas être assez directive quand elle accompagne l’établissement d’un document d’urbanisme. La finalisation revient au maire qui, c’est humain, peut avoir tendance à satisfaire tel de ses administrés au détriment de l’intérêt du village.

L’instruction des permis, laissée sous la responsabilité des élus, risque de ne pas être assez rigoureuse.

Dans l’instruction des permis, que fait la DDT pour les communes sans document d’urbanisme, la DDT ne dispose pas d’appui architectural et paysager. Il serait nécessaire que le CAUE puisse reprendre ses permanences comme il le faisait il y a quinze ans.

(Suite page 4)

Comment maîtriser l'évolution de nos villages ? (Suite)

L'essentiel de ces dysfonctionnements provient du désengagement de l'Etat ; quand on se désengage d'une responsabilité il faut la transmettre à des gens compétents. Or l'Etat n'a pas formé les élus. Récemment un élu, ancien maire, ancien conseiller général dans le Dijonnais, me confiait : « nous, les élus, nous sommes nuls en matière d'urbanisme ».

Deuxième erreur : l'Etat met les maires en

porte à faux : un maire va-t-il, de gaité de cœur, refuser un permis ou dresser un procès-verbal à un de ses administrés, en même temps ami et électeur ? Pour résister à cette tentation, il faut qu'il puisse faire preuve d'une autorité appuyée sur une compétence et une expérience en urbanisme, que les maires n'ont pas à ce jour.

Pour sortir de cette situation il faut, selon nous, au minimum :

Donner aux petites communes les moyens pour financer un document d'urbanisme et rendre celui-ci obligatoire.

Donner à la DDT l'appui architectural et payager nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Donner aux élus la formation leur permettant d'exercer leur mission dans de bonnes conditions. De telles formations sont organisées par l'association des maires.

Yves Simon

Notre association à l'école



Sensibiliser les jeunes au patrimoine dès l'école primaire nous paraît très utile. Ayant proposé à la directrice de l'école élémentaire de Laignes, Elisabeth Brun, de monter un projet sur ce thème, elle nous a donné tout de suite son accord pour les élèves de sa classe CP-CE1.

Trois anciennes enseignantes, membres de l'association, Michèle Clerc, Geneviève Lebeau et Martine Courtin ont alors élaboré un projet que nous avons soumis à la directrice et à la conseillère pédagogique, qui l'ont complété et approuvé, puis ont participé à sa mise en œuvre.

L'action s'est répartie sur trois séances d'une après-midi, que l'on peut résumer ainsi :

1^{ère} séance : visite des deux lavoirs sur

la Laigne

Q u e s - t i o n s : pourquoi ce lavoir ? À quoi cela a servi ? Comment lavait-on le linge ? Les différentes parties du lavoir, les matériaux.

Pourquoi ont-ils été restaurés alors qu'ils ne servaient plus ?

Mise en situation des élèves : « vous lavez le linge ».

Quelques mots de vocabulaire; dessin d'un lavoir ; Retour en classe : restitution orale, observation des croquis, et d'autres documents.

2^{ème} séance : les façades des maisons : même démarche pédagogique.

3^{ème} séance : les jardins et murs de clôture ; même démarche pédagogique ; retour dans la cour de l'école : construction par les enfants d'un muret en pierre sèche sous la direction de Yves Simon, Jean Marie Lagadec et Patrice Lamy.

Après ces trois séances, la directrice a continué à approfondir le sujet avec ses élèves. Ceux-ci ont refait les dessins plus élaborés, réalisé des maquettes, ce qui a donné lieu à une exposition à laquelle ont été conviés les parents d'élèves, le maire et autres personnalités.

Nous avons été impressionnés de voir l'intérêt soutenu, je dirai même l'enthousiasme de ces enfants devant les découvertes qu'ils ont faites. Certains ont même ensuite emmené leurs parents sur site pour leur expliquer ce qu'ils ont vu.

Au vu de la réussite de cette action nous aimerions monter des projets similaires dans d'autres écoles.

Pourriez-vous, chers adhérents prendre contact avec l'école de votre secteur pour leur proposer nos services ? Merci d'avance.

Yves Simon



Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Visite de la Ferronnerie d'art « Moutard » (Les Riceys)



Une belle réalisation

Ce samedi 23 septembre 2017, nous sommes plus de 20 membres de l'association pour la visite de la Ferronnerie d'Art Moutard (anciennement « Maison »). **Jean-Noël Moutard**, arrière petit fils de Louis Maison, nous accueille.

Louis Maison fonde la société en 1860 aux Riceys. Les bâtiments actuels ont été construits après la première guerre mondiale, sur le site d'un ancien moulin. Cette entreprise a compté jusqu'à une soixantaine d'ouvriers. L'activité a été poursuivie jusqu'en 2010, sous la responsabilité des familles « Maison » puis, « Moutard » à partir de 1920.

Les plus belles réalisations de l'entreprise ont été, les grilles de la préfecture et du chœur de la cathédrale à Troyes, les luminaires de la place Stanislas à Nancy, les rampes de l'escalier d'honneur du Grand Palais à Paris ...

Quant à la statue de Vercingétorix à Alise Sainte Reine, elle a été rénovée pendant 3 mois, en 1978, dans les ateliers des Riceys.

Tous les outils, les gabarits, les marbres, les ébauches ... sont encore en place, presque prêts à resservir ...

Une turbine électrique a été installée en 1933, en remplacement d'une roue à aubes.

Merci encore à Jean

-Noël Moutard pour cette visite des ateliers et de toutes ses collections de grilles, de portails et de véhicules divers.

Jean-Marie Lagadec



Souvenirs...Souvenirs



La forge et ses outils

Les « collections » extérieures



Permanences de l'architecte des Bâtiments de France

Virginie Broutin, architecte des Bâtiments de France en charge du nord de la Côte d'Or, tient régulièrement (une fois par mois environ) une permanence en la mairie de Châtillon sur Seine.

Pour début 2018, les dates sont les suivantes : 27 février, 20

mars, 24 avril, 29 mai, 19 juin et 17 juillet.

Toute personne du Châtillonnais intéressée doit prendre préalablement rendez-vous auprès de Madame Lecêtre à la mairie de Châtillon.

Notes :

- Lire l'article page 3 intitulé :

« Comment maîtriser l'évolution de nos villages ».

- De même Madame Broutin tient une permanence à Montbard les 15/3, 12/4, 17/5, 14/6, 12/7... et à Semur les 8/3, 5/4, 3/5, 7/6 et 5/7...

Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Restauration de l'église de Fresnes

J'ai présenté à la dernière assemblée générale de 2017 le projet de restauration de l'église du village de Fresnes, 180 habitants, situé à quelques kilomètres de Montbard. J'en refais ici un rapide historique et un point sur les travaux qui ont commencé.



Historique rapide du dossier

- l'église d'origine de style roman date du 12^{ème} siècle. Elle a été maintes fois remaniée, transformée, agrandie au cours des siècles (14 - 15 - 16 -18 -20^{ème}). C'est le cœur du village, entouré de son ancien cimetière et de maisons en pierre.

- en 1913 et 1925, l'Etat inscrit aux "monuments historiques" une partie du bâtiment (la nef) et différentes œuvres (sculptures et peintures) reconnues de grand intérêt.

- 1931 : achat et installation de l'horloge mécanique (toujours en fonction)

- en 2012, en urgence, la commune fait recouvrir le toit du chœur de l'église par de grandes bâches.

- en 2013, au vu des dégradations importantes dues aux fuites du toit et aux remontées d'humidité par le sol, le Conseil Municipal demande une étude à Mr Jouffroy, Architecte spécialisé du patrimoine, qui a déjà restauré de nombreuses églises.

- un rapport volumineux de 130 pages analyse les différentes phases de construction depuis le 1^{er} édifice, fait l'inventaire des différents mobiliers, œuvres d'art. Ce rapport fait également état de l'ensemble des très nombreux désordres constatés, et de propositions sommaires de travaux. Il relève l'intérêt indiscutable de l'édifice.

- en 2014 un descriptif complet et un chiffrage prévisionnel des travaux est réalisé et envoyé à Dijon.

- en 2015, la DRAC (affaires culturelles), le Conseil Départemental, la Région, les archéologues viennent visiter l'église, reconnaissent l'intérêt de la demande et décident de classer 'Monument Historique' l'ensemble du bâtiment et de financer partiellement les travaux.

- mars 2016 : des archéologues viennent faire des fouilles 'préventives' autour de l'église avec une mini-pelle. Ils ne trouveront que des ossements humains.

- Septembre/octobre/

2016 : Tout s'accélère : appel d'offres, consultation d'entreprises lancée avec production de devis et choix des entreprises.

- septembre 2017 : début des travaux.

Le dossier Travaux

La commune est propriétaire du bâtiment. L'Architecte propose 3 tranches qui s'étaleraient sur plusieurs années, selon l'état des finances :

- tranche 1 : travaux d'urgence et de sauvegarde du bâtiment : réfection des toits du chœur et de la chapelle nord en laves (pierres comme à l'origine, obligation de la Drac), charpente, drainage extérieur, divers travaux intérieurs sur le chœur.

Cette tranche a effectivement commencé en septembre 2017.

- la tranche 2 concerne la réfection des 3 autres toits (nef en tuiles, clocher en ardoises, chapelle sud en tuiles), menuiserie, vitraux, cloches, horloge ...

- la tranche 3 concerne la restauration des peintures murales, des objets mobiliers, menuiserie, électricité ...

- l'ancien cimetière où subsistent quelques tombes anciennes sera aménagé en jardin type « anglais »

Suite page 7

Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Restauration de l’église de Fresnes (Suite et fin)



Les finances

Le chiffre peut faire peur pour une petite commune car l’ensemble des 3 tranches de travaux approche le million d’euros TTC, mais une bonne partie des travaux est subventionnée, au moins pour la 1^{ère} tranche, après montages de dossiers parfois



AG 2017
Flavigny sur Ozerain

AG 2017
Gissey sous Flavigny



lourds.

Les aides financières acquises :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles finance 40 %,

- le Conseil Départemental finance 30 % plus 10 % supplémentaires du surcoût du toit en laves,

- le don de 3 500 euros par une association bourguignonne,

- le don de 12 000 euros par l’association de la sauvegarde de l’Art Français.

- la Commune a également lancé par l’intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, une souscription volontaire pour les particuliers ou les entreprises, déductible des impôts, toujours en cours (<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-fresnes>)

- deux emprunts ont également été faits auprès des banques pour compléter les financements.

La commune de Fresnes n’est pas riche mais ses finances sont en équilibre et d’autres travaux courants restent à prévoir en dehors de l’église.

Le Conseil Municipal ne s’est engagé que sur la première tranche et ne lancera les autres tranches que si les financements sont trouvés. La Drac et le Département suivront sans doute mais les dons sont toujours

les bienvenus. Ne rien faire, attendre quelques années de plus et laisser le dossier aux suivants serait irresponsable et finalement beaucoup plus coûteux pour la commune.

C’est un chantier qui va durer plusieurs années qui entraînera la fermeture provisoire de l’église. Cela devrait donner un résultat remarquable, à l’identique des églises de Bure les Templiers, Bussy le Grand, Fain les Montbard, Marcenay, St Germain les Senailly, Thorey sous Charny ... que ces petites communes ont fait restaurer dernièrement.

Restera aux habitants à faire vivre ce lieu par des visites mais aussi en accueillant des petits concerts, des conférences, des expositions en dehors des offices religieux.

Il est du devoir du village et de ses habitants de sauvegarder le patrimoine, public ou privé, qui a forgé son identité, son caractère et son histoire. Et de le confier aux générations futures en bon état.

Bernard Niel

Trésorier de l’Association,
Conseiller Municipal de Fresnes

Villages anciens - Villages d’Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Le Génie Végétal à votre portée

Compte-rendu d’un stagiaire :

Lors des journées du samedi 7 et du dimanche 8 octobre 2017, nous avons été reçus au Moulin de la Forge à Griselles par Yvon Allain, vanier et paysagiste animateur du stage venu de l’Yonne et par Fabienne Chaptinel notre hôtesse propriétaire du lieu qui a eu l’obligeance de mettre à notre disposition une salle de réunion et sa propriété pour la mise en œuvre du stage.

Nous étions cinq participants (le stage est initialement prévu pour huit à dix participants au maximum).

Lors des deux premières heures matinales, nous sommes restés bien au chaud autour d’un café à écouter Yvon Allain nous transmettre les connaissances indispensables sur les différents matériaux naturels que l’on peut utiliser : le noisetier, l’osier, et les lianes librement disponibles dans notre région. Après avoir défini ensemble ce qui nous intéressait, nous

avons revêtu nos bottes et cirés et pris gants et sécateurs. Nous sommes partis à la recherche des matériaux. Ce fut l’occasion de découvrir la propriété de Fabienne dont l’ancien moulin a été aménagé en gîte pouvant recevoir de deux à vingt personnes, le tout dans un écrin de verdure

de plusieurs hectares traversé par la Laigne.

Yvon Allain avait apporté de l’osier sec réhumidifié ainsi que des lianes de clématites. Quant à nous, en longeant la Laigne, nous avons récolté de l’osier frais ainsi que des tiges de noisetier.

Après un repas tiré du sac, nous sommes passés à la réalisation d’un tressage de barrière.

La seconde journée, forts de notre première expérience, nous sommes allés sans trop tarder sur le terrain réaliser nous-mêmes une haie vivante en osier tressé et un cache-pot protecteur ou gabion de forme cylindro-conique.

Nous nous sommes séparés avec l’idée de mettre en œuvre ces connaissances fraîchement acquises.

Un stagiaire

